

Date : 10/04/2017
N° de version du document : 1
Destinataires :

Caractère du document :

Public
Interne
confidentiel
ne pas diffuser sans autorisation
autre

STATIONNEMENT : pour les personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap : Procédure - récapitulatif

L'information complète est disponible en ligne : <http://www.ulb.ac.be/mobilité/stationnement-PMR.html>

Pour toute question : stationnement@ulb.ac.be

Introduction

Contexte

L'accès à tous les parkings de l'ULB **est illimité** pour les personnes à mobilité réduite ou souffrant d'un handicap.

En sonnant aux barrières des sites, l'accès vous sera accordé si vous êtes en possession de votre carte de stationnement pour personnes en situation de handicap. Vous devrez la présenter.

Cependant, deux supports facilitent l'accès à l'ensemble des parkings (vous ne devrez plus sonner aux barrières) : la vignette d'autorisation et la carte d'accès magnétique.

Procédures selon le profil de l'utilisateur

Membre du personnel

1. Vignette d'autorisation :
 - a. remplir le [document](#)
 - b. l'envoyer ainsi qu'une copie de votre carte de stationnement pour personne en situation de handicap (afin que vous ayez accès à tous les parkings) à stationnement@ulb.ac.be
 - c. La vignette vous sera envoyée
2. La carte d'accès magnétique : il s'agit de la carte du personnel délivrée par le DRH. Aucune action n'est requise.

Etudiant en Master

1. Se procurer une carte d'accès magnétique : il s'agit de la carte photocopiée des bibliothèques :
 - a. Dans un [distributeur des bibliothèques](#) ou
 - b. Au service [Accueil et Accompagnement des étudiants en situation de handicap](#)
2. Se connecter à MonULB :
 - a. Aller dans la catégorie « Mes services » => « Accès campus & mobilité » => « Parking vélos/voitures »
 - b. Remplir le numéro de la carte d'accès magnétique que vous vous êtes procuré
 - c. Introduire le numéro de plaque d'immatriculation du véhicule
 - d. Télécharger les documents demandés à savoir :
 - i. *En tant que personne à mobilité réduite : copie de votre carte de stationnement pour personnes en situation de handicap **pour que la demande soit traitée en priorité !***
 - ii. Copie de la carte grise (dans tous les cas),
 1. Si voiture de société : attestation de la société que vous avez l'usufruit de la voiture,
 2. Si voiture non immatriculée à votre nom, mais au nom de quelqu'un de votre famille:
 - a. Déclaration sur l'honneur du propriétaire de la voiture attestant que vous en êtes l'usufruitier,

	<p>b. Photocopie de la carte d'identité du propriétaire de la voiture.</p> <p>3. Vous recevrez votre vignette par voie postale et votre carte sera activée</p> <p><u>Infos complémentaires :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • La vignette est valable tout le long des études. • La carte est valide un an et peut être renouvelée selon la même procédure décrite ci-dessous.
<p>Etudiant en Bachelier</p>	<p>1. <u>Se procurer une carte d'accès magnétique</u> : il s'agit de la carte photocopie des bibliothèques :</p> <ol style="list-style-type: none"> a. Dans un distributeur des bibliothèques ou b. Au service Accueil et Accompagnement des étudiants en situation de handicap <p>2. <u>Envoyer un mail stationnement@ulb.ac.be</u> avec les informations et documents suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> a. Nom et Prénom et numéro de matricule ULB (sur votre carte étudiant) b. Année d'étude (BA1-BA2) c. Numéro de la carte d'accès magnétique (situé en bas à droite de la carte et composé de lettres et chiffres) d. <i>Si vous êtes une personne à mobilité réduite : copie de votre carte de stationnement pour personnes en situation de handicap <u>pour que la demande soit traitée en priorité !</u></i> e. Copie de la carte grise (dans tous les cas), f. Si voiture de société : attestation de la société que vous avez l'usufruit de la voiture, g. Si voiture non immatriculée à votre nom, mais au nom de quelqu'un de votre famille: <ol style="list-style-type: none"> i. Déclaration sur l'honneur du propriétaire de la voiture attestant que vous en êtes l'usufruitier, ii. Photocopie de la carte d'identité du propriétaire de la voiture. <p>3. Vous recevrez votre vignette par voie postale et votre carte sera activée</p> <p><u>Infos complémentaires :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • La vignette est valable tout le long des études. • La carte est valide un an et peut être renouvelée selon la même procédure décrite ci-dessous
<p>Visiteur</p>	<p>[Pour rappel, en sonnant aux barrières des sites, l'accès vous sera accordé si vous êtes en possession de votre carte de stationnement pour personnes en situation de handicap. Vous devrez la présenter.]</p> <p>Le service accueillant des visiteurs doit faire des démarches préalables : http://www.ulb.ac.be/mobilite/stationnement-visiteurs.html afin que vous puissiez obtenir une autorisation temporaire.</p> <p><u>Procédure pour le visiteur :</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Au niveau des barrières d'accès des parkings, signalez-vous au parlophone en précisant le nom de la personne et du service que vous venez visiter 2. Si vous êtes en possession du document officiel d'autorisation de stationnement temporaire, apposez-le de manière lisible sur votre pare-brise. 3. Si les délais ne vous ont pas permis d'être en possession de ce document, merci de renseigner sur une simple feuille apposée de manière lisible sur votre pare-brise: Nom du visiteur - le service consulté - numéro de téléphone (auquel la surveillance générale pourrait vous joindre en cas de nécessité/problème par rapport à votre véhicule)

Informations complémentaires

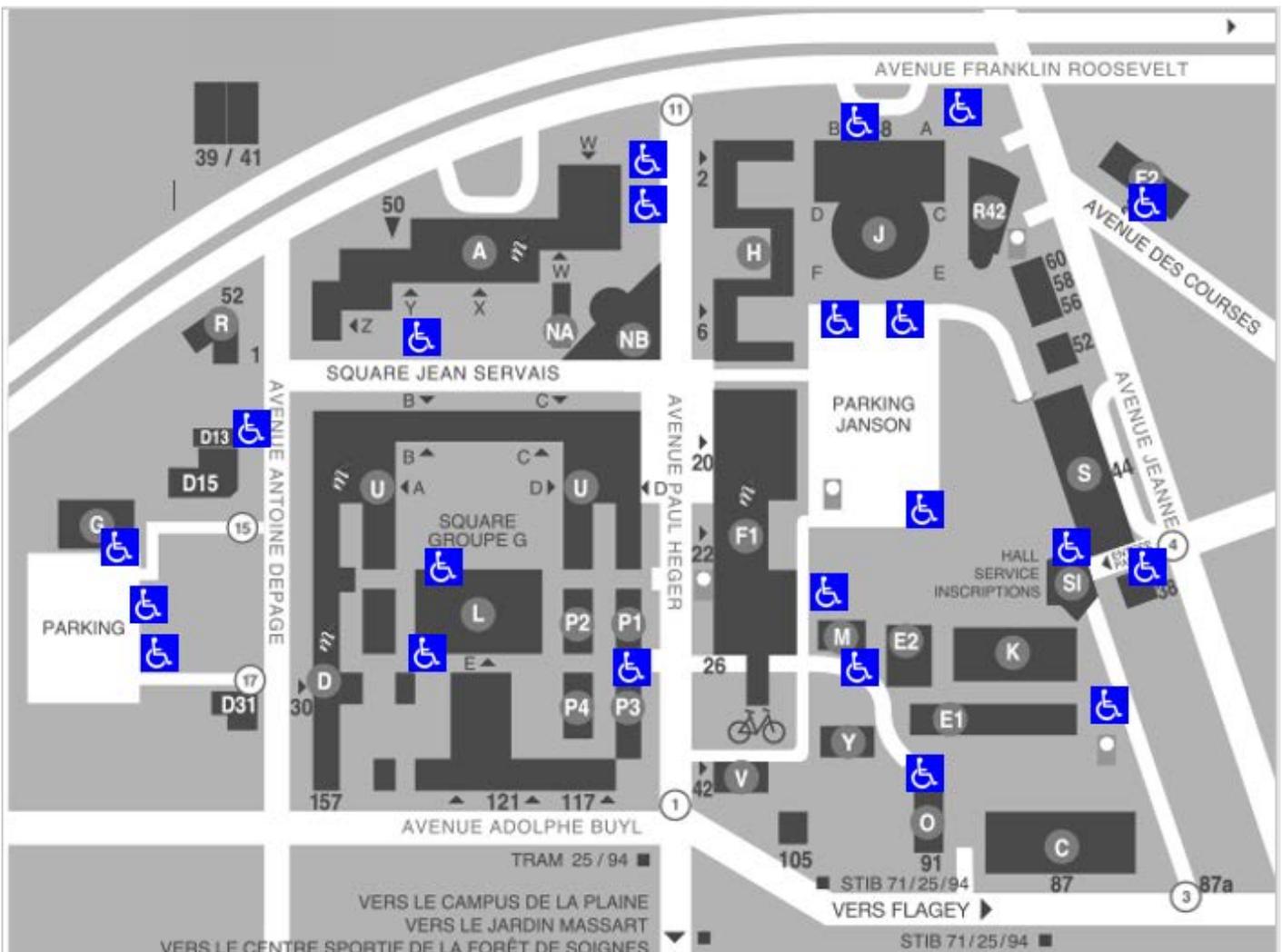
Contacts	<ul style="list-style-type: none">• Toute question doit être adressée à stationnement@ulb.ac.be• Stationnement – Supports d'entrée (cartes magnétiques, vignettes) – autorisations temporaires : Dominique VANDEROSE – 02/650 26 95 – Dominique.Vanderoose@ulb.ac.be• Activation des cartes magnétiques : Jean-Philippe CHARLIER – 02/650 26 00 – Jean-Philippe.Charlier@ulb.ac.be
Règlement et horaire des parkings	http://www.ulb.ac.be/mobilite/stationnement-reglement-parkings.html
Emplacements réservés	Voir documents pages suivantes

EMPLACEMENTS RESERVES

Campus du Solbosch

Situation

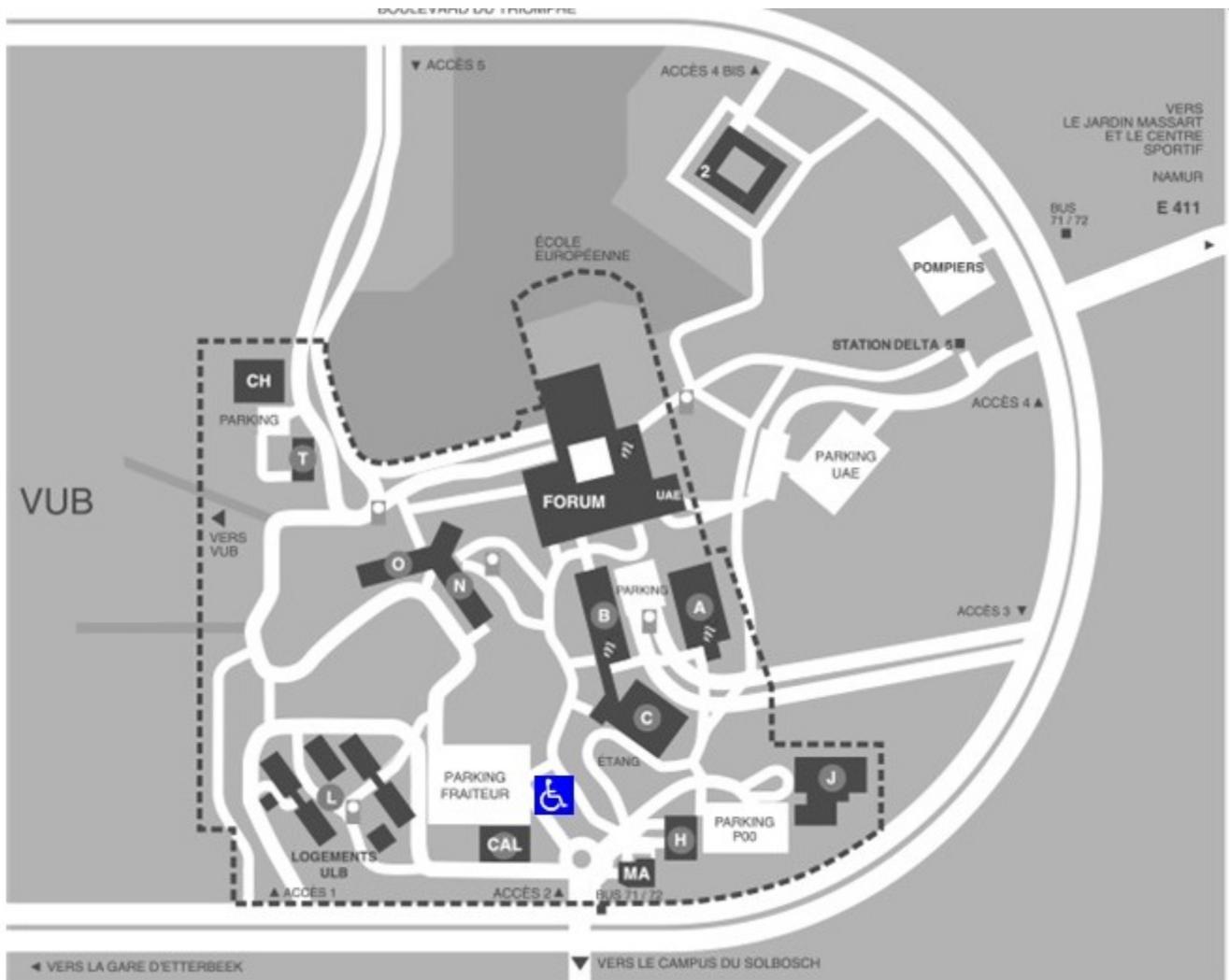
- 5 places - au parking de la crèche (2 en extérieur, 3 couvertes)
- 4 places - parking Janson
- 4 places - en bas de l'avenue Paul Héger, en face du bâtiment H, accessibles par l'avenue Franklin Roosevelt.
- 2 places - devant l'auditoire Paul Emile Janson, accessibles par l'avenue Franklin Roosevelt.
- 2 places - à proximité du bâtiment M
- 2 places dans le parking sous le bâtiment S (1 au niveau 1, 1 au niveau 4).
- 2 places à l'arrière des bâtiments O et B
- 1 place - entrée du bâtiment D31
- 1 place - entrée du bâtiment D15
- 1 place - square Groupe G
- 1 place - devant le bâtiment E1, accessible par le 87a avenue Buyl
- 1 place - arrière du F1
- 1 place - square Servais
- 1 place - devant le bâtiment S, côté de l'avenue Jeanne



Campus de la Plaine

Situation

- 4 places sont disponibles à l'entrée du parking vélo sur le parking Fraiteur



Campus de Flagey

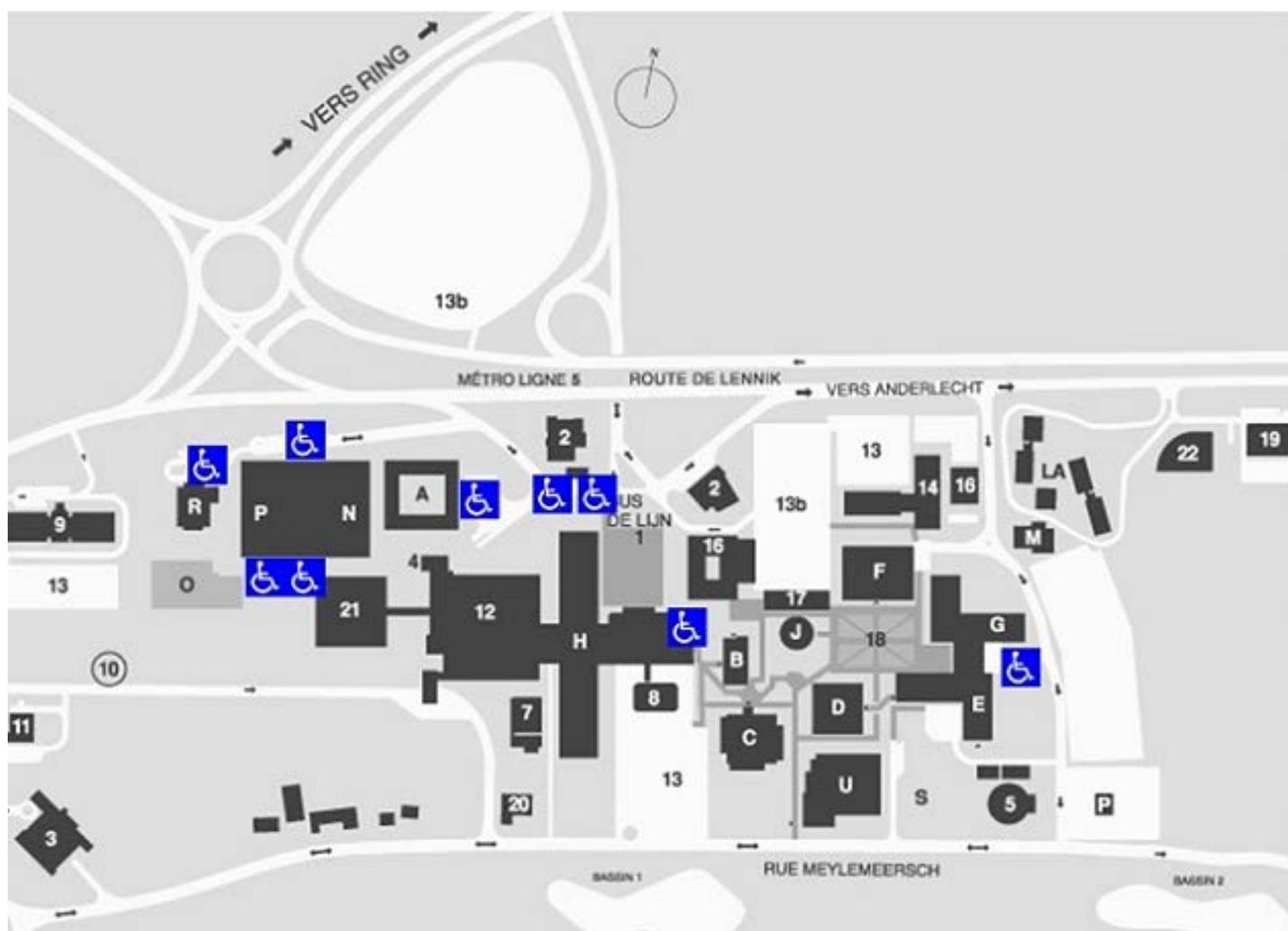
Situation

- 1 place dans le parking en sous-sol, accès via la Chaussée de Boondael

Campus d'Erasmus

Situation

- 1 place - bâtiment A
- 2 places - bâtiment P-N, à l'extérieur du site
- 2 places- bâtiment R - Haute Ecole libre de Bruxelles Ilya Prigogyne
- 1 place - parking le long des bâtiments G et E
- D'autres places de parking PMR sont disponibles aux [différentes entrées de l'hôpital](#):
 - 10 à l'entrée principale
 - 8 à l'hôpital de jour
 - 3 à proximité du bâtiment 8 - banque de sang



Campus de Gosselies

Situation

- 1 place sur le parking du bâtiment «Biopole»
- 2 places sur le parking IBMM (parking ULB)
- 2 places sur le parking situé devant le Point Centre (parking faisant partie de la co-propriété Igretec / BUC / FOREM et ouvert à tous)

